



**MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE, ÉNERGÉTIQUE
ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

LE MINISTRE

Réf : MEFI : D25 - 10305

Paris, le **30 OCT. 2025**

à

(liste des destinataires in fine)

Objet : Courrier d'information relatif au programme de construction de réacteurs nucléaires de type EPR2 – Convention d'ESPOO

La France est pleinement engagée dans la mise en œuvre de la Convention d'Espoo et, à ce titre, au partage d'informations entre Etats parties à la Convention sur les projets majeurs « susceptibles d'avoir un impact transfrontière préjudiciable important ».

En 2021, EDF s'est engagé dans un programme de construction de six réacteurs de type EPR2 répartis en trois paires sur les sites de Penly (Seine-Maritime), Gravelines (Nord) et Bugey (Ain).

Ce programme s'inscrit dans le cadre de la stratégie de relance de la production nucléaire française, dans le respect des plus hauts standards de sûreté nucléaire et de protection de l'environnement.

Compte-tenu des caractéristiques des futurs réacteurs EPR2, le périmètre de consultation sur le territoire français est de l'ordre d'une vingtaine de kilomètres ; au-delà de cette distance, les effets sont trop faibles, compte-tenu du niveau de sûreté des centrales EPR2, pour justifier une consultation du public au titre du droit français et du droit de l'Union.

Dès lors, compte-tenu des sites retenus pour l'implantation de ce programme, les autorités françaises concluent à l'absence d'impact transfrontière préjudiciable important potentiel pour les Etats parties de la Convention et estiment qu'aucun Etat partie n'est susceptible d'être affecté par un tel impact, au sens de l'article 3 de la Convention.

1/3

139 rue de Bercy – 75572 Paris
Cedex 12

Dans un esprit d'ouverture, la France reste toutefois disponible pour échanger avec tout Etat partie qui souhaiterait obtenir des précisions sur le programme EPR2.

Les Etats partis intéressés sont invités à prendre l'attache du point focal français à l'adresse suivante : point-focal.espoo@developpement-durable.gouv.fr.



Roland LESCURE

Destinataires :

- Point focal ESPOO de chaque pays partie à la convention

Copie à :

- Services du Premier Ministre (Délégation interministérielle au nouveau nucléaire)
- Ministère de l'Europe et affaires étrangères (Direction de l'Union européenne)
- Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique (Direction générale de l'énergie et du climat)
- Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche (Direction générale de la prévention des risques, Commissariat général au développement durable)

Courtesy translation :

Subject: Information letter regarding the EPR2 nuclear reactor construction programme – Espoo Convention

France is fully committed to the implementation of the Espoo Convention and, as such, to the sharing of information between Parties to the Convention on major projects “likely to cause significant adverse transboundary impact.”

In 2021, EDF initiated a programme for the construction of six EPR2-type reactors, to be built in three pairs at the sites of Penly (Seine-Maritime), Gravelines (Nord) and Bugey (Ain).

This programme is part of the French strategy to relaunch nuclear power generation, while fully complying with the highest standards of nuclear safety and environmental protection.

Given the characteristics of the future EPR2 reactors, the consultation perimeter defined on French territory is approximately twenty kilometres. Beyond this distance, the potential effects are considered too limited to justify a public consultation under French or European Union law.

Accordingly, given the sites selected for this programme, the French authorities conclude that there is no potential for a significant adverse transboundary impact on the Parties to the Convention, and consider that no Party is likely to be affected within the meaning of Article 3 of the Convention.

In a spirit of openness, France nevertheless remains available to engage with any Party that may wish to receive further information on the EPR2 programme.

Interested Parties are invited to contact the French focal point at the following address: point-focal.espoo@developpement-durable.gouv.fr